

Versailles, le 18 Janvier 2021

**COUR D'APPEL
DE VERSAILLES**
SERVICE DES EXPERTS
5, rue Carnot RP 1113
78011 VERSAILLES CEDEX

LRAR

M. Arben RUSHITI

25 avenue Pinel
92600 ASNIERES SUR SEINE

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi du 29 juin 1971 modifiée, l'Assemblée générale de la cour d'appel de Versailles a, lors de sa séance du 25 Novembre 2020, émis un **AVIS FAVORABLE** à votre réinscription pour une **durée de 5 ans**, sur la liste des experts judiciaires près la Cour d'Appel :

sous la rubrique : H-INTERPRETARIAT
dans la spécialité : H-01-06-14-Albanais

Votre réinscription est effective à compter du 1er janvier 2021.

En application de l'article 10 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts, il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de solliciter **avant le 1^{er} mars 2025**, votre réinscription pour un nouveau mandat de 5 ans.

En revanche votre candidature (extension) pour la rubrique H- 02-06-14 TRADUCTION Albanais a été rejetée au motif que les diplômes sont sans rapport avec la spécialité.

En application de l'article 20 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux Experts, cette décision peut donner lieu à un recours devant la Cour de Cassation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**P/le directeur des services de greffe
judiciaires**



Eurydice CHABANT
Directrice de greffe
Cour d'Appel de Versailles